

# Filière : Energétique

## BTS Maintenance des Systèmes Option Maintenance des systèmes énergétiques et fluidiques

### Le métier

Cette option concerne la maintenance des équipements énergétiques du bâtiment (froid, chaud et climatisation).

Ce secteur en pleine évolution requiert une compétence particulière pour maîtriser le suivi et la gestion des installations.

Le technicien en génie climatique doit être capable de gérer à la fois les problèmes électriques, thermiques, informatiques et mécaniques d'un système de chauffage ou de climatisation.

Il vérifie les conformités, établit les devis, constitue le dossier d'offre pour le client, prépare la mise en place et l'application du plan qualité, puis du plan d'hygiène et de sécurité, planifie les activités d'intervention, gère les stocks, met en service les installations et optimise leur fonctionnement.

Quel que soit son domaine d'intervention, le titulaire du BTS prend soin de sa santé et de sa sécurité, ainsi que de celles des autres, lors de ses choix, prises de décisions et interventions.



### Programme de formation

- Français
- LV Anglais
- Mathématiques
- Sciences physiques- chimie
- Environnement économique
- Communication commerciale et technique
- Etude des systèmes et installations
- Réalisation, mise en œuvre de procédés
- Technique et organisation de la maintenance

Rythme de l'alternance :

2 semaines CFA/ 2 à 3 semaines  
entreprise

### Condition admission

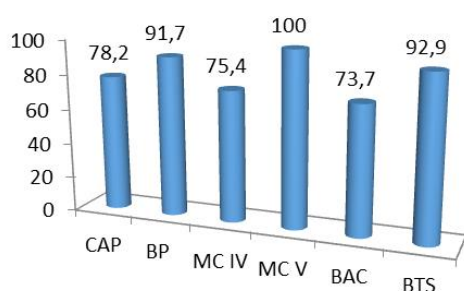
Être titulaire du :

- Baccalauréat professionnel du secteur de l'énergie et du génie climatique
- Baccalauréat STI Génie Energétique
- Baccalauréat STI Génie Electrotechnique
- Baccalauréat S
- Autres diplômes sur dossier





## Les résultats aux examens 2016



\* Valeur en %

## Les conditions

- Avoir entre 16 et 30 ans (15 ans si sortie de classe de 3ème).
- S'inscrire au CFA BTP 57
- Signer un contrat d'apprentissage pour une durée de 1, 2 ou 3 ans.

## L'apprenti (e) :

- est lié(e) à l'entreprise par un contrat dont la durée peut varier de 1 à 3 ans.
- reçoit en entreprise, sous la responsabilité d'un Maître d'Apprentissage, une formation pratique et technologique.
- doit obligatoirement suivre les cours d'enseignement général et technique qui sont dispensés au CFA BTP 57.
- perçoit un salaire de son employeur.

**80 %** de taux d'insertion, soit **8 jeunes sur 10** qui trouvent une solution positive dans les six mois suivant leur fin de contrat d'apprentissage.

**86%** de réussite aux examens 2016.

## La rémunération

Les rémunérations applicables sont calculées en fonction de l'âge et de l'année de formation de l'apprenti. Elles varient entre 40 et 80% du SMIC\*.  
BONUS APPRENTIS : Pas de charges salariales ! Le salaire BRUT = le salaire NET !

Année de formation	Moins de 18 ans	18-20 ans	21ans et plus
1ère année	40%	50%	55%
2ème année	50%	60%	65%
3ème année	60%	70%	80%

\*SMIC = 1480.27 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics

154, Chemin de Blory – BP 10009 MONTIGNY-LES-METZ

57151 MARLY CEDEX

Tél. 03 87 63 71 08 - Télécopie 03 87 50 63 41

[www.cfabtp-moselle.org](http://www.cfabtp-moselle.org)

